

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Urbain-Premier tenue le 19 avril 2012 vingt heures au Centre municipal conformément aux dispositions du Code municipal et des règlements municipaux applicables.

Sont présents madame la conseillère Nicole Ste-Marie, messieurs les conseillers, Claude Monière, François Thibault, Sylvain Mallette, Michel Hamelin et Jean-Claude Raymond sous la présidence de monsieur le maire Réjean Beaulieu.

Est également présent monsieur Michel Morneau, urbaniste, OUQ, directeur général et secrétaire-trésorier.

1. Ouverture de la séance

Monsieur le maire Réjean Beaulieu constate le quorum et déclare la séance ouverte à vingt heures.

2. Adoption de l'ordre du jour

12-04-67

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Monière

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil

D'adopter l'ordre du jour suivant avec le point varia ouvert:

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Période de questions
4. Programmation de la taxe sur l'essence (TECQ)
5. Varia
6. Levée de la séance

ADOPTÉ

3. Période de questions

Il n'y a pas de question en provenance des gens de la salle

4. Programmation de la taxe sur l'essence (TECQ)

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Urbain-Premier a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2010 à 2013*

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité respectera les modalités de ce Guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a présenté, en 2007 et en 2009, une programmation des travaux qui consistait en la réalisation de travaux de différentes priorités;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire présenter une programmation pour le programme TECQ 2010-2013;

EN CONSÉQUENCE,

12-04-68

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Mallette

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil

Que la Municipalité s'engage à respecter les modalités de ce Guide qui s'appliquent à elle;

Que la Municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toute sorte ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte

de biens attribuables à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2010-2013;

Que la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de la programmation des travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

Que la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

ADOPTÉ

5. **Varia**

6. **Levée de la séance**

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été traités, la séance est levée à 20 h 18.

Réjean Beaulieu, maire

Michel Morneau, urbaniste, directeur général